

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 31 Mai 2019

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 25 mai 2019. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 31 mai 2019.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 13 AVRIL 2019**
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. PERSONNEL**
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. INTERCOMMUNALITE**
- VIII. ASSOCIATIONS**
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Mathieu BOURRIER, Alain TENENBAUM, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD, Emmanuelle PELTIER.

Absents excusés : Jeannick GUILLOT, Yves CORNILLE, Thierry GAYANT

Secrétaire de séance : Francis BORDET

Projet d'aménagement du vallon du Bel-Air

En préambule à la réunion du Conseil Municipal, Jérôme BELLINET est venu présenter l'association Perinnis ainsi que le projet d'aménagement du vallon du Bel Air.

Créée en 2005, Perennis est une association loi 1901. Elle a pour but la gestion des milieux naturels (Zone humide de la Soloire et vallon du Bel-Air), l'expertise environnementale et l'éducation à l'environnement (événements scolaires et grand public).

L'association a projeté d'aménager le vallon du Bel Air en réalisant un sentier actualisé et durable sur une boucle de 1,2 km aménagée avec une dizaine de panneaux sur la flore et la faune.

Le budget prévisionnel est de 10450 euros, dont 6700 euros pour les passerelles et platelages et 3750 euros pour les panneaux et visuels.

Courrier de Monsieur le Ministre chargé des collectivités territoriales : point sur le grand débat national

L'Etat a engagé un grand débat national qui s'est achevé par la restitution du 8 avril 2019 :

- 16132 communes ont ouvert un cahier « citoyen »,
- 10134 réunions territoriales se sont tenues en 2 mois.

Lors de sa conférence de presse du 25 avril dernier, le Président de la République s'est engagé à donner aux élus locaux davantage d'autonomie et de clarifier les compétences et responsabilités de chacun, afin que les décisions soient prises au plus près du terrain.

Les orientations fixées par le Président de la République devraient être mises en œuvre d'ici les prochaines élections municipales.

I. APPROBATION DU PV DU 13 AVRIL 2019

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2019 a été approuvé à l'unanimité avec la remarque suivante. S'agissant des Fous Cavés, le Conseil Municipal à l'unanimité a donné un avis favorable pour l'accès au festival par la place des Halles.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Remplacement de l'imprimante de la médiathèque.

L'imprimante actuelle de la médiathèque étant cassée, un devis pour la remplacer a été établi pour un montant de 151,48 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a accepté ce devis et s'est prononcé favorablement pour le remplacement de l'imprimante.

2) Décision modificative de crédits

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
21784(21)-81 Mobilier	222.00	021 (021) Virement de la sect de fonctionnement	222.00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 (023) Virement à la section d'investissement	222.00		
60624 (011) Produits traitement	1 000.00		
60633 (011) Fournitures voirie	3 600.00		
6241 (011) Transports de biens	400.00		
6456 (012) Versement FNC	2 500.00		
6558 (65) Autres contributions obligatoires	200.00		
65888 (65) Autres	300.00		
66111 (66) Intérêts réglés à l'échéance	143.00		
6716 (67) Autres charges exceptionnelles	200.00		
678 (67) Autres charges exceptionnelles	-8 565.00		
Total Dépenses	222.00	Total Recettes	222.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 décrite ci-dessus.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) SIVOS : création d'un accueil de loisirs (ALSH)

Avec le retour aux 4 jours d'école par semaine, il n'y aura plus de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) déclaré à l'inspection d'académie et à la CAF sera mis en place à la rentrée prochaine pour la journée du mercredi.

32 enfants sont préinscrits dont 22 pour la journée complète. Ils pourront également venir soit le matin, soit l'après-midi avec possibilité de déjeuner.

L'accueil se fera dans les locaux de l'école maternelle et le dortoir pourra être utilisé au profit des enfants de moins de 6 ans.

Les inscriptions définitives seront faites avant la prochaine rentrée scolaire et les tarifs seront identiques à ceux pratiqués dans l'ensemble des Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge avec prise en compte du quotient familial.

Les repas de midi seront préparés par le même prestataire, à savoir la cuisine centrale de Pont l'Abbé d'Arnoult.

La direction de l'encadrement sera assurée par Nathalie Picoulet qui sera épaulée par les animatrices des TAP actuels.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Compte rendu de la réunion de la Commission Charente le mercredi 17 avril.

Lors de la réunion de la commission il a été décidé d'attribuer deux places disponibles pour l'apportement des bateaux.

2) Bail emphytéotique Nautic Club de Taillebourg :

Faisant suite à la décision de la Municipalité de Taillebourg de déclarer, dans sa séance de Conseil Municipal du 15 février 2019, la parcelle YB97 située sur la commune de Port d'Envaux en situation de désaffectation et, de ce fait, de résilier le bail qui la liait à ladite commune de Port d'Envaux et vu la demande de l'association Nautic Club de Taillebourg d'occuper ladite parcelle ainsi que le bâtiment qui y a été érigé par la Municipalité de Taillebourg, redevenus propriété de la commune de Port d'Envaux, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail emphytéotique avec l'association Nautic Club de Taillebourg moyennant une redevance annuelle de 100€ pour une durée de 50 ans.

Ce bail devra stipuler que le bâtiment ne sera pas un établissement recevant du public et que le preneur prendra à sa charge toutes les dépenses inhérentes au terrain et au bâtiment et devra s'assurer de la conformité de celui-ci avec toutes les normes en vigueur et correspondant à son utilisation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail emphytéotique avec le Nautic Club taillebourgeois et tout document y afférent.

3) Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le Maire fait état de la nécessité de planifier les travaux à réaliser pour être en conformité avec la DECI.

Cette opération qui se déploiera sur un certain nombre d'années nécessite la mise en œuvre d'un schéma communal de DECI.

Un devis a été sollicité en ce sens auprès de la RESE qui ne pourra réaliser cette étude qu'en début 2020, compte tenu de son état de chargement actuel avec les multiples sollicitations des communes confrontées à ce problème.

Une estimation du coût des travaux et des acquisitions foncières ressort à 152 475 € TTC.

Compte tenu des priorités et pour tenir compte de l'importance des travaux à réaliser et des acquisitions foncières, un planning d'exécution de ceux-ci est nécessaire. Il pourrait s'établir de la façon suivante :

- **2020** : La Basse Pommeraie, ZA Les Genêts, les Troquards et la Praire
Coût : 32 180 € TTC
- **2021** : Moulin de Daud, les Varennes, Port à Clou, le Breuil, la Pommeraie des Gaillards
Coût : 34 830 € TTC
- **2022** : Le Priouste, Dreux, la Renardière, les Bidons
Coût : 37 882 € TTC
- **2023** : St James, le Petit Peu, la Raudière, Font Morte
Coût : 35 969 € TTC
- **2024** : Quai de Carénage et Base Nautique, Voie Romaine
Coût : 11 614 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition de la RESE concernant le schéma communal de la DECI et pour un montant de 5 200 € HT accepte le planning d'exécution des travaux tel qu'il a été proposé s'étalant sur 5 années.

4) Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : étude de mise en transparence des remblais sur le tronçon Saintes-Saint Savinien - Validation des scénarios à modéliser

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente) dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) mène une étude sur le tronçon Saintes- Saint-Savinien qui s'attache à identifier comment améliorer les conditions d'écoulement du fleuve Charente en période de crues.

L'objectif est de déterminer les gains maximaux en termes d'hauteur d'eau qui pourraient être obtenus en aménageant les infrastructures (rocade, voie ferrée et avenue de Saintonge à Saintes, chaussée romaine de Saint -James entre Port d'Envaux et Taillebourg, RD 18 entre le Mung et Saint-Savinien).

Des tests ont été réalisés sur deux gammes de crues : une crue très fréquente de période de retour 5 ans et une crue beaucoup plus forte type 1982.

Tous les tests qui ont été effectués en simulant la mise en œuvre d'ouvrages qui faciliteraient l'écoulement des eaux ont montré un très faible gain en termes de diminution de hauteur d'eau en cas de crues (de 1 à 3 cm) en amont de Taillebourg et encore moins en amont de Saintes.

5) Problème de voisinage aux Troquarts

Dans le cadre du différend qui oppose deux familles du hameau des Troquarts concernant un élevage de moutons et de volatiles et les dégâts occasionnés dans le jardin du plaignant, le Maire a précisé que ce litige relève du droit privé et doit être réglé dans le cadre de la responsabilité des parties prenantes.

6) Installation d'une terrasse sur la place des Halles

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le propriétaire de la Pizzeria des Halles à installer une terrasse sur la place des halles du 1^{er} mai au 15 octobre 2019.

Les tarifs appliqués pour la location de l'emplacement seront identiques à ceux pratiqués en 2018.

7) Bilan du piégeage des frelons asiatiques (réunion le 11 juin)

Le bilan du piégeage des frelons asiatiques est très positif, une moyenne des prises autour de 40 avec des personnes qui en ont piégé plus de 80 (110 aux Coumaillauds).

C'est à proximité des zones humides (fleuve Charente, ruisseaux) que les prises ont été les plus importantes.

8) Exposition « sauvages des rues - Belles et rebelles » proposé par EPTB Charente

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente) met à disposition l'exposition « Sauvage des rues-Belles et Rebelles » afin d'accompagner les communes dans la sensibilisation des habitants sur les plantes spontanées parfois jugées « indésirables ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité a donné son accord pour une exposition qui sera organisée sur le site du square de la gare du 14 au 29 septembre 2019.

A cette occasion 20 posters illustrés seront présentés aux visiteurs afin de les sensibiliser aux techniques alternatives.

Le Maire a proposé la mise en place d'un parcours de découverte conduisant au square de la gare.

Ce parcours de découverte permettrait entre autre de présenter la démarche.

Des outils (dépliants, flyers, affiches) mis à disposition par l'EPTB sous forme numérique, permettraient de sensibiliser le visiteur.

V. PERSONNEL

1) Organisation du secrétariat

Depuis début mai, la secrétaire de Mairie bénéficie d'un travail à temps partiel correspondant à 70% de son temps de travail (1 heure de moins par jour et le jeudi non travaillé).

Cette mesure a entraîné une modification de l'organisation du travail du secrétariat. L'adjointe administrative a accepté de travailler 6 heures de plus par semaine (2 après-midi de 3 heures) et une personne a été recrutée pour assurer l'accueil du jeudi matin.

VI. TRAVAUX – VOIRIES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Plan du Ponton et programmation des travaux

Le nouvel appontement sera installé en dernière semaine de juin et devrait être opérationnel début juillet.

Tous les propriétaires de bateaux ont été prévenus par courrier.

2) Point sur les travaux

- Tonte des espaces verts,
- Débroussaillage et élagage des bords de route,
- Plantation de fleurs au Pré-Valade et dans les bacs,
- Suite à un coup de vent, tronçonnage d'un arbre au-dessus de la source de la Bonaudrie,
- Remplacement de planches, remise à niveau de la terre et semis de pelouse en bordure de la Charente,
- Empierrement et cylindrage de la flow vélo au Breuil,
- Réparation de la serrure et remise en peinture de la grille de la salle des Fêtes,
- Mise en service des toilettes du Pré-Valade,
- Entretien des salles et pose de boîtes à clefs,

- Installation et démontage des panneaux électoraux et du bureau de vote,
- Transport de matériel au profit des associations (Fous Cavés et Pêcheurs Port d'Envallois).

3) Point sur la mise en place de la signalétique du Square de la gare et inauguration

La signalétique a été mise en place et l'inauguration du square de la gare est planifiée le 14 septembre 2019 à 11 heures, le premier jour de l'exposition « Sauvage des rues-Belles et Rebelles » qui se tiendra sur le site du square de la gare du 14 au 29 septembre 2019.

Le Maire a sollicité Jean Gaud et Jean Jacques Vrillaud afin qu'ils réalisent un travail de mémoire sur la Grande et la Petite Histoire du Train.

La population Port d'Envalloise ainsi que les associations seront invitées à participer à cette manifestation.

4) Projet signalétique circulation et stationnement rue des Lapidiales

Le Maire avait demandé aux bureaux de la Direction des Infrastructures Départementales (DID) d'étudier la réalisation d'un chemin piétonnier avec un système de barrières qui protégerait les visiteurs, rue des Lapidiales.

Force est de constater que plusieurs mois après cette demande, la DID n'a pas avancé sur ce dossier et qu'à ce jour, elle ne peut s'engager que sur la mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement.

5) Projet de construction d'un auvent pour le bâtiment utilisé par Cœur de Saintonge Rugby

Le premier projet de construction d'un auvent devant le vestiaire de rugby par Cœur de Saintonge Rugby n'a pas été accepté par le service instructeur de la Communauté de Communes.

Les dirigeants de cette association viennent de présenter un nouveau projet qui consisterait à installer une structure permanente.

6) Vidéo protection : compte rendu de la réunion du 26 avril

La présentation a été faite par l'adjudant Conan de l'Etat- Major de la Gendarmerie de La Rochelle qui a présenté l'installation d'un système de vidéo-protection sous trois aspects :

- Légal,
- Technique,
- Stratégique.

D'un point de vue légal, l'installation d'un système de vidéo- protection est définie par arrêté du 3 Août 2007.

Un dossier doit être monté et adressé à la Préfecture afin d'être agréé pour une durée de 5 ans (cerfa 13806).

Il n'est pas possible de conserver les images plus de 30 jours et leur accès est restreint à des personnes désignées nominativement.

Il est interdit de visionner l'entrée des habitations et le public doit être informé de l'existence d'équipements de vidéo-protection.

L'aspect technique comprend l'acquisition, l'installation mais également la visualisation, l'enregistrement et l'analyse des images.

L'aspect stratégique c'est avant tout la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la protection des bâtiments.

Compte tenu du coût relativement important des équipements, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de s'informer sur les différents types de prestations possibles et de demander des devis.

7) Point sur le lotissement du Moulin

Le projet du lotissement du moulin pourrait être réalisé avant la fin de l'année 2020. Ce projet porterait sur 24 maisons individuelles destinées à la location parmi lesquelles 10% seraient consacrés à des logements sociaux.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Saintonge romane : compte de la réunion du bureau du 29 mai

Lors de la réunion du 29 mai, le départ du directeur a été acté par le bureau.

Le Maire a précisé que c'est un poste de direction qui demande des compétences en urbanisme car c'est Saintonge Romane qui porte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Lors de cette réunion, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Georges des Coteaux a été traité avec certaines réserves concernant la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Coteaux.

2) Communauté des Communes (CDC) : délibération sur la composition du Conseil Communautaire

Vu les dispositions issues de la circulaire du 07 février 2019 portant sur la recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils Municipaux,

Vu l'article L5211-6-1 du GCGT qui prévoit que la représentation des Communes auprès des Conseils Communautaires peut être effectuée par accord local et notamment son paragraphe VII qui stipule qu'une délibération doit intervenir avant le 31 août 2019 précédant le renouvellement des Conseils Municipaux à intervenir en 2020,

Vu les scénarios de simulation effectués pour la composition de cet accord local,

Entendu l'intervention du Maire qui indique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure entre les Communes composant la CDC Cœur de Saintonge, un accord fixant à 33, le nombre de siège au Conseil Communautaire réparti conformément au principe énoncé au I 2° de l'article L 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CDC Cœur de Saintonge en vue du renouvellement général des Conseils Municipaux

Communes Membres	Population municipale 2019	Répartition de droit commun 2020	Répartition actuelle des sièges ACCORD LOCAL	Répartition des sièges SITUATION FUTURE
Saint Porchaire	1856	3	3	3
Pont l'Abbé d'Arnoult	1814	3	3	3
Trizay	1480	2	2	2
Sainte-Gemme	1307	2	2	2
Nieul les Saintes	1221	2	2	2
Port d'Envaux	1159	2	2	2
Beurlay	1032	2	2	2
Saint Sulpice d'Arnoult	841	1	2	2

Nancras	789	1	2	2
Geay	742	1	2	2
Plassay	716	1	2	2
Soulignottes	716	1	2	2
Les Essards	704	1	1	2
La Vallée	681	1	2	1
Romegoux	614	1	1	1
Sainte-Radegonde	580	1	1	1
Balanzac	548	1	1	1
Crazannes	441	1	1	1
TOTAUX	17 241	27	33	33

Sur cette base, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de composition du Conseil Communautaire de la CDC Cœur de Saintonge tel que présenté dans le tableau ci-dessus, à compter du renouvellement général des Conseils Municipaux en 2020

3) Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA) : compte rendu de la Commission Géographique Arnoult Bruant du 17 mai

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est confiée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI). 7 EPCI dont Cœur de Saintonge, ont créé le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) auquel ils ont délégué la gestion de la compétence GEMAPI.

La logique étant de travailler par sous bassin, une commission a été créée par sous bassin et Port d'Envaux fait partie de la commission « Arnoult Bruant » dont le président est Sylvain BARREAUD et le rapporteur, le Maire de la Clisse.

Les commissions auront comme mission de faire un état des lieux du bassin et, suite à ce diagnostic, des décisions seront prises pour entreprendre les travaux permettant de remédier aux problèmes constatés (amélioration et construction d'ouvrages par exemple).

Les Associations Foncières et les Associations Syndicales Autorisées (ASA) auront toujours vocation à exister.

S'agissant de « Arnoult Bruant », l'étude sera lancée dès l'automne prochain. Elle s'étendra sur 1 an et demi et son coût est estimé à 100 000 euros (subventionnés).

4) Villages de pierres & d'eau : compte rendu de la réunion du mardi 16 avril

A ce jour, les Villages de pierres & d'eau sont au nombre de 14 avec Loi en Ré qui a rejoint l'association en 2018. D'autres villages ont fait acte de candidature, Port des Barques, Dompierre sur Boutonne, Salignac sur Charente.

Le gain pour la Commune du collecteur de pièces de monnaies est de 30,70 euros.

5) Fleuve Charente : compte rendu de la réunion du 28 mai du Comité du suivi environnemental du Fleuve Charente (travaux de dévasement)

Ce programme s'inscrit dans le cadre du PAPI Charente : Plan d'Action et de Prévention des Inondations en amont de Saintes.

Le but : extraire 600 000 m³ de vases et de sédiments. 100 000 m³ en aval du barrage de Saint Savinien et 500 000 m³ en amont.

C'est un énorme chantier qui impactera principalement la commune de Saint Savinien qui va accueillir les lagunes avec les bassins de décantation d'une superficie de 28 ha. Le site sera situé sur la butte des Anglées près du hameau de la Bertamière au nord des Garlopeaux et de Coulonge sur Charente.

De 5 années planifiées initialement, il devrait s'étendre sur 7 ans mais durera certainement beaucoup plus car il faudra tenir compte de la météo, des marées et des crues qui rendront impossible l'extraction.

Le début du chantier est prévu en Août 2019 avec comme objectif cette année 50 000 m³, puis 75000 m³ les années suivantes.

Le principe : extraire les vases avec un engin baptisé La grande Mulette qui pourra s'ancrer sur le fond du fleuve, puis les acheminer par des conduits jusqu'aux bassins de décantation pour y être asséchées. Les matières sèches fertiles seront ensuite répandues sur des terres agricoles.

Le chantier sera suivi en permanence par un écologue qui veillera :

- A ce que le chantier ne pollue pas les sites,
- A la préservation des espèces animales et végétales (Loutre d'Europe, Angélique des marais, Vison d'Europe),
- A la non-prolifération des espèces nuisibles,
- A la qualité des eaux rejetées dans la Charente...

L'arrivée du chantier sur Port d'Envaux ne sera pas avant 2023/2024. Il s'arrêtera en aval du village car après Port d'Envaux l'épaisseur des boues ne se compte plus en mètres mais en centimètres et puis là encore pour protéger une espèce animale : La grande mulette.

VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Mois	Association	Manifestation	Date	Commentaires
Avril		Messe des Rameaux	S 13	Bénédiction des rameaux 17h30. Messe à 18h.
	Vélo Club Charente Océan	course cycliste	D 14	Passage sur la Commune (Pied Merlé 16h) venant de Peu volant.
	Panloy	Animations de Pâques	19 au 22	Animations très bien organisées, très appréciées des visiteurs (petits et grands).
	Panloy	Soirée Hantées	20,21	Soirées toujours très appréciées.
	Secteur Jeunesse	semaine d'animations	23 au 25	Les animations padlle et peinture ont été écourtées (semaine sous le vent et la pluie).
	Secteur Jeunesse	Journée animations	V 26	Après-midi du vendredi également avec de mauvaises conditions météorologiques. Bonne participation des jeunes (chasse aux œufs, aéromodélisme, rénovation de la cabane des jeunes).
	L'Automne	Repas de printemps	D 28	Salle des Fêtes de Plassay 12h.
MAI	Panloy	Soirées Hantées	S 1,18, V 31	Un réel succès.

	Mairie	Commémoration de l'armistice	M 8	Cérémonie réussie, les enfants sont toujours très fiers de déposer leurs fleurs.
	Mairie	Rando Municipale	D 10	De bonne heure et de bonne humeur, 32 bipèdes et 1 quadrupède sont partis du Pré Valade et arrivés à la gare.
	Lapidiales		M 15	Ouverture de la saison.
	Fous Cavés	Randonnée gourmande	S 18	Le mauvais temps n'a pas arrêté les 975 participants. Belle réussite pour l'association.
	Rugby	Tournoi départemental à 5	S18	Le tournoi annuel, avec trente et un matchs disputés, s'est déroulé cette année sous une pluie continue toute la journée. Les 11 équipes engagées ont fait preuve de courage pour jouer dans de telles conditions.
	Fous Cavés	Brocante	D 19	Brocante en demi-teinte, le mauvais temps du matin a sans doute freiné les exposants au nombre de 33, alors qu'une cinquantaine avait réservé.
	Lapidiales	Assemblée Générale	D 19	Le président a rappelé que les monolithes continueront à être sculptés aux Chabossières avant de rejoindre la Galaxie des Pierres Levées. Il rappelle que le premier financeur reste le Club Lapidiales avec 25 500 € l'an passé, alors que la région avec 15 000 € en 2018 pourrait ne plus verser de subvention pour le motif que la Galaxie des Pierres Levées ne s'inscrit pas dans le cadre de l'action fixée en matière d'arts plastiques. La Communauté de Communes et la Commune soutiennent les projets des Lapidiales. Le thème retenu cette saison : "Les cultures d'Afrique de l'Ouest".
	Mairie	Elections Européennes	D 26	Un taux de participation de 60,45 %. Mise en place pour la première fois de l'envoi des résultats par mail. Une réussite pour la Commune.

2) Manifestations à venir

JUN	Pêche	Journée Nationale de la pêche	D2	8h 18h dans le Pré Valade en partenariat avec le APPMA de St Savinien et Taillebourg.
	Conseil Départemental Mairie	Initiation padlle	S 6	de 10h à 17h Gratuit. Sur réservation.
	Panloy	Rendez-vous au jardin		Journée Nationale des jardins. A partir de 10h. Découverte des sentiers pédagogiques.
	Mouettes	Assemblée Générale	L 17	19h30 Salle des Fêtes.
	Lapidiales	journée poésies	S 22	Animations toute la journée.
	Basket	Assemblée Générale	S 22	17h Salle Polyvalente.
	Ecole	Fête des TAP	V 28	A partir de 17h30.
	Sol Y Mar	Soirée Zumba	S29	Salle des Fêtes à partir de 19h.
	Basket	Rando vtt, marche	D 30	Départ de 7h45 à 9h.

3) Compte rendu de la réunion avec les Fous Cavés du 20 avril

L'entrée du festival se fera par la rue du Port afin de créer une animation dans le cœur du bourg. Les Fous Cavés installeront de nombreuses barrières afin de protéger les habitations.
La prochaine réunion est planifiée le 1^{er} juin à 11 heures.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Point sur les activités de la Médiathèque

Nombre de prêts effectués : 4 701 (4 790 en 2017)
175 lecteurs actifs en 2018 (177 en 2017 et 196 en 2016)
Régie recettes : 510 € (498 en 2017)
6000 documents dont 5048 en fonds propres
Médiathèque Départementale de Saintes (bibliobus)
Fréquentation de la Médiathèque : 1 886 en 2018 (1845 en 2017, 2094 en 2016)
Fréquentation des classes : 40 en 2018 et en 2017 (47 en 2016)

2) Compte rendu de la commission Communication du samedi 18 mai

La présentation des pages du site Internet a été acceptée par les membres de la commission.
Elles seront présentées aux Conseillers Municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

3) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine effectué le 3 mai 2019 à Crazannes

Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

4) Bilan 2018 du parcours Géocaching

2400 géocacheurs (Burie : 2500, Saint Sauvant : 3500, Saintes : 3700).
293 parcours sur l'ensemble de la région (+ 185% par rapport à 2017), 80 % des géocacheurs sont des familles avec enfants.
50 % des familles passent une nuit hors de leur domicile et 67 % d'entre elles déclarent que Terra Aventura est une motivation pour leur séjour.

5) Infos du Département de la Charente Maritime : activités variées pour la découverte de nouveaux environnements et concours départemental des Villes et Villages fleuris

Dans le courrier qu'il a adressé à la municipalité, le département propose aux jeunes Charentais-Maritimes, âgés de 6 à 16 ans, la découverte de nouveaux environnements et des activités variées durant les vacances scolaires d'été.

Il a également adressé un dossier de candidature pour le concours départemental des Villes et Villages Fleuris.

Bien que la Municipalité accorde une grande importance au fleurissement du village de Port d'Envaux, le Conseil Municipal à l'unanimité n'est pas intéressé pour participer à ce concours.

6) Fouilles programmées : les épaves du Prioulté - programme de recherche jusqu'au 27 avril – autorisation région Nouvelle Aquitaine

Par arrêté préfectoral du 01 avril 2019, Monsieur Philippe MOYAT en qualité de responsable scientifique a été autorisé à conduire une opération de fouilles programmées jusqu'au 27 avril 2019 sur les épaves du Priouste à la recherche de vestiges d'aménagements portuaires et de commerces.

7) Nuisances autour de la salle des fêtes

Suite au courrier d'une famille de Port d'Envaux, faisant état de détritus ayant séjourné à l'extérieur de la salle des Fêtes, toute une journée, avant d'être ramassés, des mesures seront prises afin qu'à l'avenir une telle situation ne se reproduise plus.

8) Présentation organigramme directoire La Poste de Saint Porchaire

Mr Jérôme WACKERNIE, nouveau directeur du secteur postal de Saint Porchaire a adressé un courrier à la Mairie avec ses coordonnées personnelles ainsi que celles de son adjointe, madame Sophie JARRIAULT.

9) Demande des Canotiers

Le Conseil Municipal à la demande des Canotiers a émis à l'unanimité un avis favorable à l'installation d'un meuble pour servir de plan de travail et de local à verre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a émis un avis défavorable à la demande des Canotiers de matérialiser leur terrasse par une peinture au sol.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 28 juin à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.